



Versailles, le 06 MAI 2015

Monsieur le Président,

Le déploiement du très haut débit constitue un enjeu fondamental de développement des territoires tant pour les citoyens que pour les entreprises.

Le territoire de la ville de Versailles, situé en zone « dense », a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) lancé par l'Etat en 2010, sur lequel SFR a répondu positivement.

SFR a largement communiqué auprès des habitants et des entreprises au moment de la pose des premières infrastructures (nœud de raccordement optique et premiers répartiteurs). En s'engageant sur des dates de déploiement de la Fibre optique dans les différents secteurs de la Ville, l'opérateur a suscité une vive attente.

Cependant, le rachat de SFR par Numéricable a complètement stoppé les déploiements amorcés, ce qui fait que certains immeubles sont physiquement raccordés en fibre optique sans que les habitants puissent accéder à une offre commerciale.

Par ailleurs, Numéricable, qui dispose d'un réseau de câble coaxial développé sur la Ville, mène actuellement une vaste campagne de publicité auprès des habitants en annonçant une offre fibre et en omettant de préciser la nature des terminaisons finales des raccordements, bien qu'il apparaisse nettement qu'il ne s'agira pas à proprement parler de FttH.

Malgré mes demandes réitérées de clarification de la situation, SFR maintient le flou sur ses réelles intentions par rapport au déploiement de la FttH à Versailles, auquel l'entreprise s'était initialement engagée. En tant que Président de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, mes récents échanges avec mes collègues maires tendent à confirmer cet état de fait dans les 11 autres communes (sur 18) où SFR a manifesté son intention d'investir dans la FttH.

**Monsieur Sébastien SORIANO**

Président

ARCEP

7, square Max Hymans

75730 PARIS

Compte tenu de cette situation, qui est certainement analogue à celle rencontrée par d'autres communes en France, je souhaite en appeler à l'Autorité que vous présidez, afin qu'intervienne dans les meilleurs délais une nécessaire remise à plat des conditions dans lesquelles les opérateurs de réseaux interviennent sur un sujet d'aménagement de nos territoires qui ne doit pas prendre aujourd'hui davantage de retard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



**François de MAZIERES**  
Député-Maire